

## LA CARRIÈRE DES CONTRACTUELS AMÉLIORÉE GRÂCE À LA CFDT

En mars 2023, la Métropole de Lyon a décidé que les contractuels bénéficiaient des mêmes déroulements de carrière que les titulaires. La **CFDT** avait voté pour.

En octobre 2024, La CFDT a lutté en Commission Consultative Paritaire pour que les avancements de grade des contractuels soient bien attribués dans les mêmes proportions que ceux des titulaires.

Comme il n'y a pas eu d'avancement de grade en 2023, la **CFDT** a fait valoir qu'il fallait augmenter les ratios.

La Métropole les a augmentés, sans pour autant aboutir aux mêmes que ceux des titulaires.

La **CFDT** a rappelé en Comité Social Territorial que les engagements pris doivent être tenus, ce qui n'est pas vraiment le cas.

De nombreux contractuels attendent la reprise de leur carrière depuis plus d'un an et demi, sans que l'on comprenne pourquoi ce chantier est si long.

Sans parler de tous les contractuels en ATA ou en attente de renouvellement pour lesquels nous sommes toujours très inquiets.

**Rejoignez-nous et faites entendre votre voix pour continuer de bénéficier de droits toujours plus équitables et justes !**

**CFDT un syndicat d'adhérents**

**SÉCURISER LE PARCOURS  
DES AGENTS CONTRACTUELS**

